

# PROCES - VERBAL



## Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 29 avril 2025 – 8 h 30

*GIST : 28 rue des Chantiers - SAINT-NAZAIRE (44600)*

Les adhérents du GIST se sont réunis au GIST sis 28 rue des Chantiers à Saint-Nazaire, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation envoyée à chaque adhérent par mail, avec un bulletin réponse et un pouvoir électronique. Une feuille d'émargement est signée par les adhérents entrant en séance : 48 adhérents sont présents ou représentés. L'assemblée est présidée par M. BLOUET, président du GIST. Des documents sont distribués avant l'entrée en salle.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil
2. Renouvellement agrément 2025-2030
3. Synthèse du rapport moral, d'activités et médical 2024
4. Synthèse enquête de satisfaction adhérents et salariés
5. Présentation des comptes 2024 par l'expert-comptable
6. Rapport 2024 par le commissaire aux comptes
7. Présentation du budget 2025
8. Vote des résolutions, proclamation des résultats

Les membres présents ce jour ont reçu un dossier comprenant :

- Agrément GIST 2025-2030 et Habilitation INB 2025-2030
- Schéma du suivi individuel
- Rapport moral et d'activités 2024
- Synthèse enquête de satisfaction 2024
- Rapport de gestion 2024 – TGS
- Budget 2025

### **1. Accueil de l'Assemblée générale**

M. BLOUET, président du GIST, souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale ordinaire, remercie les personnes présentes de participer aux échanges de la matinée et les invite à se présenter par un rapide tour de table.

M. BLOUET dresse ensuite un bilan de l'année écoulée en termes d'organisation générale, de gestion et de développement, et son rapport moral qui peut être retrouvé en page 3 du [Rapport moral et d'activités 2024](#).

### **2. Renouvellement agrément 2025-2030**

M. VAN HAUWAERT, nouveau directeur du GIST, se présente à l'Assemblée : « Je suis arrivé au GIST le 20 novembre 2024 en remplacement de M. BOUCHY qui avait tenu le poste pendant 13 ans. Après une première partie de carrière dans la formation et les CFA, je suis rentré en santé travail en 2011 à la direction d'un service départemental en Essonne, pendant une dizaine d'année. Puis j'ai dirigé un plus gros service dans Paris (300 collaborateurs, 350.000 salariés suivis de Paris). Enfin, j'ai fini secrétaire général de l'A.C.M.S., le plus grand service de santé au travail de France (1.200 collaborateurs, 1,2M de salariés suivis de la région parisienne). Mon attrait pour le terrain et le travail en équipe m'a fait postuler au GIST.

L'année 2025 se profile avec beaucoup de challenges à relever et l'année 2024 en a posé les jalons, avec notamment la préparation de l'agrément. A ce sujet, le dossier avait bien été préparé par mon prédécesseur dès septembre et envoyé à la DREETS, notre tutelle, fin octobre 2024. En plus de l'envoi du dossier complet de demande de renouvellement d'agrément, il est de coutume en Pays de la Loire que le médecin inspecteur régional de la DREETS et l'inspecteur du travail de la DDETS44 organisent des échanges terrain avec les différentes équipes du GIST (médicale, administrative, prévention) et les membres du conseil d'administration et de la commission de contrôle. Les rencontres ont eu lieu le 11 février et le 17 mars 2025. Fin mars 2025, le GIST a finalement obtenu le renouvellement de son agrément pour 5 ans, 2025-2030, pour le suivi médical des salariés des entreprises adhérentes, pour le suivi médical des salariés intérimaires et pour la surveillance médicale des travailleurs des Installations Nucléaires de Base (habilitation INB), cf. [Agrément GIST 2025-2030 et Habilitation INB 2025-2030](#). Il y aura courant 2025 un complément d'agrément pour le suivi médical des salariés à risque rayonnements ionisants (radiologie). Nous n'avons pas eu de réserves particulières, juste quelques observations de la part du médecin inspecteur régional, notamment sur les conditions d'accueil et de sécurité des centres annexes de Pontchâteau et de Blain et sur les cotisations. Sur ce point, malgré le respect des décrets sur le modèle de calcul per capita et des

P.V. Assemblée Générale Ordinaire du GIST – 29.04.2025

cotisations inscrites dans le tunnel de cotisation, le GIST a trop de tarifs différents en fonction de la taille de l'entreprise, si les entreprises sont hors du département, si elles emploient des salariés non-francophones, des saisonniers etc. Le législateur considère que les seules différences de tarifs possibles sont pour les INB (Installations Nucléaires de Base), à 340 €, tarif imposé par EDF et qui comprend le prix de la visite médicale annuelle mais aussi tous les examens complémentaires. Il en est de même pour les visites des salariés non-francophone à 160 € qui inclut le prix de la visite et le service supplémentaire de traduction. La tendance sera d'avoir un tarif unique quel que soit le type de contrat de travail et la taille de l'entreprise. Nous avons présenté lors de la dernière assemblée générale du 9 janvier 2025, le tunnel de cotisation mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2025 par l'arrêté du 26 septembre 2024. Ce décret a fixé un coût moyen national de cotisation de 115,50 euros HT pour l'année 2025, en sachant qu'il ne fallait pas dépasser 20% au-dessous (mini 92,40 euros HT) ni 20% au-dessus (maxi 138.60 euros HT). Nous avons fait l'exercice pour vérifier que le GIST était bien dans ce tunnel de cotisation ; ce qui est le cas, avec un coût moyen de l'ensemble socle de 104,46 € HT pour 2025, ce qui est relativement bas par rapport au national (environ 11€ de moins par salarié et par an). Nous avons dû réajuster nos tarifs 2025, en l'occurrence ceux à 86 € et à 91 € sont passés au tarif mini de 92.40 € et celui à 140 € a été baissé à 138.60 € correspondant au tarif maxi. Il est à noter que le Législateur recalculera ce tunnel chaque année avec son coût mini, maxi et moyen. Comme le remarque M. MARION, notre commissaire aux comptes, le GIST risque de ne plus avoir la maîtrise du coefficient directeur d'augmentation de ses cotisations et cela est une vraie contrainte, et paradoxal car nous sommes une association de loi 1901 qui peut normalement fixer librement ses cotisations. Nous remarquons que le Législateur prend de plus en plus la main sur les services de santé au travail, créés à l'origine par les employeurs et les représentants des salariés. Vous le verrez dans le Rapport d'activités, ce coût moyen a été mis en face d'une offre-socle, tronc commun à tous les SPSTI, correspondant au service minimum dû aux adhérents et compris dans la cotisation (suivi individuel, actions de prévention, aide à l'élaboration de la fiche d'entreprise ou du document unique, participation à des ateliers de sensibilisation, etc.). L'offre complémentaire est quant à elle hors cotisation.

Dans notre offre-socle de service, sur la partie suivi individuel de l'état de santé, vous retrouvez le parcours détaillé dans le document intitulé Schéma du suivi individuel pour les salariés dits hors risque particulier bénéficiant d'un suivi simple et les salariés à risque particulier bénéficiant d'un suivi individuel renforcé (SIR). Concernant le suivi simple, le salarié est vu en première visite par une infirmière et suivi à 5 ans ou à 3 ans pour les travailleurs de nuit, les moins de 18 ans, les travailleurs handicapés ou RQTH, les femmes enceintes. Cela ne veut pas dire qu'il ne verra jamais un médecin du travail, il existe la visite à la demande de la part du salarié ou de l'employeur. Concernant le suivi renforcé (14.000 salariés suivis au GIST), le salarié était vu par un médecin puis en alternance à 2 ans par une infirmière, puis à nouveau par un médecin et ainsi de suite. Ce système prend du temps médical, que nous souhaitons consacrer à des visites dites prioritaires telles que les visites d'embauche, de reprise et de pré-reprise, et celles à la demande, non déléguées à ce jour à nos infirmières du GIST. Nous avons la possibilité avec la loi de 2021 de déléguer certaines visites de médecins du travail à des infirmières en santé travail, nous avons donc proposé au conseil d'administration qui a validé le principe, que l'infirmière puisse voir 2 fois de suite le salarié tous les 2 ans avant d'être vu par le médecin, plutôt que tous les 2 ans en alternance (médecin, infirmière, médecin). Cela nous permettra de pallier le retard sur les visites SIR intermédiaires, sujet de réclamations de la part de nos adhérents. Je considère qu'il vaut mieux avoir du retard sur ces visites intermédiaires que sur des visites d'embauche, de reprise ou à la demande, surtout pour un salarié en souffrance. Nous sommes obligés de prioriser les visites, sans oublier que le Législateur en a ajouté d'autres en 2021, telles que les visites à mi-carrière (45 ans), la visite de fin de carrière « post-professionnelle » pour les salariés partant à la retraite, permettant de communiquer à leur médecin généraliste tous les risques rencontrés pendant leur carrière et le traitement éventuel à continuer et la visite « post-exposition »

Je vous informe également qu'un dernier décret vient de paraître récemment et sera applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2025, sur les visites habilitation électrique et CACES qui ne seront plus considérées comme des surveillances à risque particulier. En effet, le Législateur a probablement considéré que pour les habilitations électriques, la formation suivie par le salarié faisait office de certification et de connaissance des risques. Il en est de même pour les CACES, et la conduite de chariots, les salariés ayant passé un permis spécifique. Cela va aussi nous dégager du temps médical, qui est en tension au GIST comme dans les autres SPSTI.

Avez-vous des questions ? »

Sans question de la part de l'Assemblée, M. VAN HAUWAERT passe au point suivant.

### 3. Synthèse du rapport moral, d'activités et médical 2024

M. VAN HAUWAERT, directeur, parcourt le rapport moral, d'activités et médical 2024 qui a été remis sous forme de livret à chaque adhérent en début de séance. Il est joint au présent compte-rendu (Rapport moral et d'activités 2024) : « Ce rapport est déposé sur notre site Internet <https://gist44.fr> dans les documents à télécharger et vous y retrouvez :

- en première page un rappel sur notre association de loi 1901, entièrement financée par les cotisations annuelles des entreprises adhérentes, nos missions et notre localisation avec notre siège social de Saint-Nazaire et nos centres annexes à La Baule, Pontchâteau et Blain ;
- le rapport moral du président Claude BLOUET en page 3 ; qu'il vous a présenté en introduction à la séance ;
- la présentation de mon parcours en page 4, je n'y reviens pas puisque je me suis déjà présenté à vous ;
- le Législateur a introduit en 2021 la certification SPEC 2217 (page 5), qui a pour but de vérifier l'effectivité du service rendu à l'adhérent sur l'offre socle, avec 118 indicateurs de mesure et une quarantaine de procédures. Cette certification a 3 niveaux : le niveau 1 correspond à la mise en place de procédures effectives et connues

par les collaborateurs du service de santé au travail, le niveau 2 correspond à la maîtrise des 118 indicateurs et le niveau 3 correspond à la mise en œuvre de plans de correction pour atteindre 100% sur les indicateurs (amélioration continue). Le GIST commencera par le niveau 1. Nous devons être audité à fin avril, notre auditrice ayant été malade, nous le serons la première semaine de juillet ;

- le projet de service se greffe à l'agrément et définit les axes prioritaires de travail (choisis en fonction des réalités locales, de la typologie des adhérents et des salariés suivis) des équipes pluridisciplinaires sur 5 années. Le projet de service est validé par le Conseil d'administration et soumis à l'avis de la Commission de contrôle du GIST et élaboré par notre Commission Médico-Technique (CMT) qui regroupe des médecins, des infirmiers, des préventeurs et des assistants techniques. La CMT est au service de l'amélioration du projet associatif, de la communication interne et des procédures, elle précise les plans d'actions prioritaires en faveur des entreprises et des salariés, et réfléchit sur les périmètres d'intervention des différents collaborateurs de l'association. Un nouveau projet de service 2025-2030 sera rédigé et présenté sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2025. Vous retrouvez en page 6 le bilan du précédent projet de service 2021-2024 avec les 6 axes travaillés : les salariés désignés compétents, la prévention sur les pratiques addictives, les TMS/RPS, le secteur sanitaire et médico-social, le radon et le nettoyage industriel ;
- en plus du projet de service, vous avez aussi le CPOM, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. En 2018, le Législateur a souhaité que des actions communes avec la DREETS, la CARSAT et le SPSTI soient mises en place. Le précédent CPOM 2019-2024 (page 7) axé sur la PDP, le risque chimique dans les garages et le risque amiante pour les entreprises du bâtiment se termine, un nouveau CPOM 2025-2030 sera contractualisé sur 3 axes : le radon, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et le risque chimique (CMR) - présentation prévue fin juin et passage en commission régionale (CRPRP) en septembre 2025 ;
- des ateliers sur différentes thématiques (équilibre vie professionnelle et personnelle, sommeil, cohérence cardiaque) avec des intervenants extérieurs ont été proposés à nos adhérents (via e-mailing). Ces ateliers sont inclus dans votre cotisation annuelle, je vous invite donc à vous y inscrire pour cette année ;
- les faits marquants en page 8, avec entre autres, l'extension de notre centre de La Baule avec l'ajout d'un étage, ceci pour répondre à l'augmentation du nombre d'adhérents et de nos équipes pluridisciplinaires sur le secteur, la refonte de notre site web par notre responsable Communication Maelwenn LEDUC, présent aujourd'hui, pour répondre aux exigences de la SPEC 2217 sur la façon dont nous communiquons à nos adhérents ;
- la dynamique régionale en page 9, car le GIST même s'il fonctionne en autonomie, fait partie du réseau PRESANSE Pays de La Loire (PDL) qui est la représentation en région du réseau national PRESANSE. Nos fonctionnements sont inscrits dans une dynamique régionale car nos interlocuteurs sont régionaux (la DREETS, la CARSAT, l'AGEFIPH, etc.). Les 12 services de santé au travail de la région (1 million de salariés suivis) sont représentés sur la carte : 1 service à Laval, 1 service au Mans, 5 services en Loire-Atlantique, 2 services en Maine-et-Loire et 3 services en Vendée. Notre président régional s'appelle Jean CESBRON, il est aussi le président du SSTRN (service basé à Nantes). Notre fédération nationale met en place un programme d'orientation et d'actions, un rapport de branche, des journées santé-travail, des partenariats, etc. »

M. BLOUET, président, ajoute : « La dynamique régionale nous porte et est très importante pour les échanges sur les bonnes pratiques et pour avoir un tronc commun minimum, surtout avec la pression sur la certification, au niveau 1 minimum. Il est toujours intéressant d'échanger avec ses homologues du même territoire mais aussi avec d'autres SPSTI de même taille (par exemple le service de Rouen et celui de Tours). La loi de 2021 est une bonne chose car elle oblige tous les SPSTI à faire la même chose, même si les pratiques, les historiques, les contraintes, mais surtout les milieux économiques ne sont pas les mêmes. Ces échanges régionaux et extrarégionaux sont très intéressants et nous permettent entre autres de négocier avec l'éditeur de solution informatique TRUSTTEAM, commun à plusieurs SPSTI. »

M. VAN HAUWAERT, directeur, reprend : «

- en page 10, vous retrouvez les données sociales et les repères RH émanant de notre responsable des Ressources Humaines, Marie-Agnès VILETTE, présente en salle. Vous avez des indications sur le nombre de collaborateurs : 88 collaborateurs dont 15 médecins du travail (équivalent à 12,8 ETP), le bilan des formations par métier, par bénéficiaire, le nombre d'heures, les coûts, etc. ;
- un panorama des adhérents en page 11, en 2024 le GIST a accompagné 7.547 entreprises adhérentes et suivi 81.986 salariés, vous avez le détail par type de contrat, d'activité et de secteur. »

Mme POUPART, responsable comptable et financière, précise : « L'écart entre le chiffre de 7.547 entreprises adhérentes dans le camembert et le chiffre de 8.732 entreprises adhérentes dans le tableau, s'explique par le dédoublement de certaines entreprises ayant deux comptes, un permanent et un saisonnier ou pour les agences d'intérim qui ont un compte pour leur personnel d'agence et un compte pour les salariés intérimaires. Notre système de cotisation et nos tarifs différents nous obligent à avoir cette distinction. »

M. BLOUET, président, indique : « Nous allons rapidement atteindre les 100.000 salariés suivis d'ici quelques années, nous réfléchissons donc dès à présent avec M. VAN HAUWAERT à la structuration de l'équipe et à l'implantation géographique entre Pontchâteau, La Baule et Saint-Nazaire, pour répondre à cette projection. »



M. VAN HAUWAERT, directeur, reprend : «

- au chapitre 9, vous retrouvez des données sur le suivi individuel de l'état de santé (pages 12 & 13). En 2024, 40.918 examens médicaux ont été réalisés soit par des médecins soit par des infirmières (les infirmières réalisent ce que l'on appelle des VIP, Visite d'Information de Prévention). Je précise que cela ne veut pas dire que nous avons vu presque 41.000 salariés car ici nous raisonnons en nombre de visites ; un même salarié a pu être vu plusieurs fois dans l'année (en visite d'embauche, à la demande, ou de reprise). En termes d'individu différent, nous totalisons moins que 41.000 salariés. A l'avenir, avec les tableaux de bord de pilotage du service (A5Sys) nous pourrions avoir une analyse plus poussée et plus précise sur les données comptabilisées. Concernant les visites mi-carrière au nombre de 632, elles sont souvent couplées à une autre visite périodique, tout comme les visites de fin de carrière au nombre de 49. Globalement, vous avez 21.201 attestations de suivi dont 3.239 avec des préconisations ; 8.605 aptitudes et 298 inaptitudes. Je considère que ces inaptitudes ne sont pas « un échec », il arrive que l'état de santé ne soit plus compatible avec le poste occupé. La cellule PDP est là pour éviter la désinsertion professionnelle du salarié et pour trouver des solutions d'aménagement de poste, de reconversion, etc. Vous avez aussi des données sur les orientations vers des spécialistes (ophtalmo, gynéco, rhumato, etc.) pour 4.568 salariés et vers des structures médico-sociales (CARSAT, MDPH, CAP EMPLOI, etc.) pour 539 salariés, et sur l'activité des IDEST (Infirmières Diplômées d'Etat en Santé-Travail) avec 19.050 entretiens infirmiers réalisés et 123 ateliers collectifs de prévention des saisonniers dispensés par des binômes IDEST et THS (Technicienne Hygiène Sécurité) ;
- au chapitre 10, des données sur l'activité du pôle Prévention (pages 14 à 18), avec un focus sur les actions en milieu de travail (dont ateliers de sensibilisation, études de poste, métrologie, etc.), les actions complémentaires (formations SST et PRAP), les évaluations des risques avec l'élaboration des fiches d'entreprise (FE). Pour améliorer le taux de réalisation des FE, le GIST a mis en place courant avril, un outil « Mon Diagnostic Prévention », accessible depuis le portail Adhérent, qui va permettre à l'adhérent de remplir ses données et de faire un autodiagnostic sur ses risques. Cela donnera une vision des risques et de la FE avant de se déplacer en entreprise. En complément, le GIST aide l'adhérent sur la rédaction de son Document Unique, DU que nous devrons à l'avenir collecter et conserver. Vous avez en page 15, le bilan général du pôle Prévention, avec 2.022 actions de prévention réalisées et 40% de taux de couverture des AMT (Actions en Milieu de Travail), en progression chaque année. A la page 16, vous avez le détail sur les sensibilisations collectives, l'attention portée aux apprentis et aux saisonniers, via des ateliers, pour certains d'entre eux en réalité virtuelle. Nous intervenons également dans certaines classes de la Maison de l'Apprentissage à Saint-Nazaire et les messages de prévention dispensés de manière ludique plaisent beaucoup. A la suite à la page 17, vous retrouvez des données sur l'évaluation des risques en entreprise avec notamment la réalisation des FE : nous en avons réalisé 598 en 2024, ce qui représente une couverture de 36% des entreprises mais 80% des salariés - la difficulté est d'aller dans toutes les TPE qui ne sont pas forcément demandeuses ; ainsi que les actions en milieu de travail avec un focus sur les activités des ergonomes, des hygiénistes et Techniciennes Hygiène Sécurité (THS). En page 18, vous retrouvez le détail sur notre offre complémentaire facturée (non incluse dans l'offre socle) avec les formations SST (Sauveteur Secouriste au Travail) et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) - anciennement « Gestes et Postures », que nous dispensons au GIST. Enfin, une offre spécifique a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les travailleurs indépendants qui peuvent adhérer (92,40€ HT par an) et bénéficier du suivi individuel et des ateliers de sensibilisation du GIST. Il en est de même pour les chefs d'entreprise qui peuvent adhérer de 2 façons, soit à titre individuel soit en se rajoutant à leurs salariés déclarés sur le portail adhérent. »

Mme POUPART, responsable comptable et financière, précise : « Bien avant cette loi de 2021, nous avons déjà des chefs d'entreprise qui s'étaient ajoutés à la liste de leurs salariés. »

Pour donner suite à une remarque en salle sur le fait que cette possibilité est méconnue, M. VAN HAUWAERT informe qu'il participera en 2025 à des réunions de chefs d'entreprise dans le département 44 pour évoquer cette nouveauté.

Mme BATISTA, membre du Conseil d'administration présente en salle et membre du CJD (Club des Jeunes Dirigeants) prend la parole : « Effectivement, un Festival de l'Entrepreneur est organisé le 22 mai au centre de congrès ATLANTIA de La Baule, à destination des jeunes dirigeants ayant un projet de création d'entreprise. Il est prévu des échanges sur différentes thématiques et des conférences, dont une organisée sur la santé du dirigeant et animée par le GIST qui y aura un stand. »

M. MARION, commissaire aux comptes : « Qu'en est-il sur l'inaptitude pour le dirigeant ? »

M. VAN HAUWAERT, directeur, répond : « Le Législateur n'a pas encore répondu à cette problématique. Il y aura certainement des cas de jurisprudence. Pour le moment, le médecin du travail ou l'infirmière pourra préconiser des aménagements de poste, des réorientations possibles, des ordonnances pour un spécialiste, etc. »

Mme BATISTA ajoute : « Il existe une courbe sur le rapport du dirigeant et sa santé et l'état de santé de l'entreprise, et force est de constater que cela se suit. Si la santé du dirigeant décline, l'entreprise décline. »

M. BLOUET réagit : « C'est un vrai sujet. Nous avons potentiellement 7.500 dirigeants concernés dans notre secteur. Il y a évidemment les soucis d'ordre physiologique (maladie, cancer, dépression) mais il ne faut pas oublier la détresse psychologique et la solitude qui sont importantes. »

M. VAN HAUWAERT, directeur, enchaîne : « Cela me permet d'aborder le dernier point sur la prévention de la désinsertion. En page 19, vous avez le bilan de notre cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) qui a été reconnue meilleure cellule PDP des Pays de la Loire par le médecin inspecteur régional lors de sa venue pour le renouvellement d'agrément. Nous en sommes très fiers.

- J'en profite pour vous informer que nous allons signer une convention avec le FASTT (fonds d'action sociale du travail temporaire) qui permettra aux intérimaires entre 2 contrats de bénéficier d'un suivi médical, notamment d'une visite de reprise, financé par ce fonds.
- Enfin au chapitre 11, les éléments financiers qui vont vous être présentés par Mme MARTIN, notre expert-comptable dans quelques minutes. »

M. BLOUET s'arrête sur les cotisations en page 21 et indique que : « L'enjeu sera de passer tous les tarifs à 115,50 € HT car notre grille tarifaire est trop complexe ».

M. VAN HAUWAERT en profite pour rappeler que : « La cotisation de l'année N+1 sera désormais votée en Assemblée générale en fin d'année N-1. Concrètement, cela signifie que les tarifs 2026 seront votés lors d'une Assemblée Générale convoquée en décembre 2025.

Cette synthèse du rapport moral et d'activités vous convient-elle ? Avez-vous des questions ? »

Il n'y a pas d'expression, ni de remarques de la part de l'assemblée.

Pour garder de la cohérence dans le débat, le sujet sur l'enquête est inversé avec la présentation des comptes.

#### 4. Présentation des comptes 2024 par l'expert-comptable

Mme Isabelle MARTIN, expert-comptable du Cabinet TGS présente l'arrêté des comptes 2024 (cf. annexe **Rapport de gestion 2024 - TGS**) : « Comme chaque année, je vais vous présenter les comptes du GIST au 31 décembre 2024 par rapport à 2023 avec une première partie sur la composition du résultat et une deuxième partie bilancielle avec l'image de l'association à la clôture de l'exercice.

##### 1/ Compte de résultat

Sur la partie analyse des produits, les ressources du GIST sont exclusivement constituées des cotisations des entreprises adhérentes. Vous avez une évolution des cotisations entre 2023 et 2024, par nature de cotisation, très peu significative, -1,3% au total, qui comprend -0,8% pour les cotisations annuelles. Cela s'explique en partie par 83 entreprises adhérentes en moins mais avec un nombre de salariés suivis en progression.

- Concernant les charges, elles ont augmenté de 7,4% en cumul. Je vous détaille les plus significatives pour voir les évolutions entre 2023 et 2024 :

- Les charges de fonctionnement (externes) sont en hausse de 12% au global - vous avez le détail en page 7- et englobent : les fournitures consommables en baisse avec des frais d'électricité en diminution de 15K€ (négociation de contrat et du tarif du KWh) et moins de petit-équipement (moins de remplacement et de besoin sur l'exercice 2024) ; la sous-traitance en hausse de 13K€ qui comprend les examens complémentaires en augmentation ; les locations et charges locatives en hausse de 27K€ avec la location de locaux temporaires à La Baule sur 10 mois pendant les travaux d'agrandissement du centre de santé ; les entretiens et réparations en baisse de 19K€ ; le personnel extérieur en hausse de 79% qui s'explique par la sous-traitance d'une partie d'entretiens en Visio avec des psychologues du SSTRN qui est passée de 1,5 jours à 2 jours par semaine ; les intermédiaires et honoraires en hausse de 105K€ avec les frais de recrutement du nouveau directeur du GIST, l'accompagnement pour la mise en forme de la réforme avec un consultant extérieur, les honoraires d'architecte pour 45K€ dans le cadre du futur siège social, les frais de traduction pour les visites médicales des salariés non-francophones entre autres ; la communication (libellée publicité dans la présentation) égale à 2023 ; les transports, déplacements et réception en hausse avec notamment plus d'indemnités kilométriques pour les médecins et les non-médecins liées à l'activité (interventions chez les adhérents) ; les frais bancaires en hausse dus aux frais de dossiers liés à un nouvel emprunt souscrit pour les travaux de La Baule. Il est important de noter que certaines charges sont exceptionnelles et ne se retrouveront pas sur l'exercice prochain.

- Concernant les impôts et taxes, cela représente 276K€ et englobe les taxes sur salaires, les taxes de la formation continue et d'apprentissage et la cotisation foncière des entreprises. La variation s'explique surtout par l'écart de calcul de la taxe Agefiph mal calculée en 2022 et à sa sous-évaluation en 2023.

- Les charges de personnel sont en augmentation de 11,8%. Il s'agit du poste le plus important du service car pour répondre aux obligations de prestations aux adhérents, il faut bien évidemment des équipes pour y répondre. Il y a eu 7.130 heures travaillées en plus en 2024, avec plus d'équivalents temps plein (79,1 ETP en 2023 et 84,9 ETP en 2024). Les salaires bruts représentent 4,078M€ avec les cotisations sociales associées pour 1,876M€.

- Les autres charges du personnel regroupent les prestations CSE, les tickets restaurant et les indemnités de départ. La hausse des charges sociales est corrélée à la hausse des heures travaillées et à la souscription d'un contrat de retraite supplémentaire au 1er septembre 2023 qui, dans l'exercice 2024, génère les 12 mois de taux d'augmentation de charges sociales.

- Dans la slide « soldes intermédiaires de gestion » page 10, vous avez la synthèse du chiffre d'affaires avec les cotisations moins les charges dont je vous ai parlé précédemment. Cela donne un excédent brut d'exploitation de 431K€ vs 1,354M€ en 2023, qui s'explique par un chiffre d'affaires moindre, une hausse des charges de fonctionnement et des charges du personnel qui ont évidemment un impact sur les comptes de l'association.

- Les reprises sur provisions correspondent aux indemnités de fin de carrière. Tous les ans sont passées des provisions de passif latent sur les indemnités de fin de carrière. Cette année, il y a eu une évolution du taux qui fait qu'il y a eu une reprise qui représente 83K€.

- Pour les dotations aux amortissements pour 321K€, il s'agit de l'étalement des investissements immobiliers sur plusieurs années, notamment l'usure. Je vous ai parlé de La Baule qui est un investissement important représentant 1.249 K€ pour l'extension sachant qu'il y avait déjà eu 96K€ d'immobilisations en cours au 31.12.2023.

Cette acquisition avec une mise en service en octobre 2024 n'a pas beaucoup d'incidence dans l'amortissement avec 3 mois seulement, elle sera plus importante sur 2025. Les dotations aux provisions pour 175K€ englobent les provisions par rapport aux clients douteux, c'est-à-dire aux adhérents en difficultés financières, et les provisions pour les indemnités de fin de carrière. Il y a une importante variation des résultats financiers, avec une trésorerie disponible qui est placée avec des taux de rentabilité plus importante puisque les taux d'emprunts sont plus importants. Cela a généré un résultat financier de 60K€, plus important qu'en 2023 (33K€).

En conclusion, le résultat de l'exercice 2024 est de 102K€ vs 500K€ en 2023, avec une capacité d'autofinancement de 495K€. Par rapport à ce résultat et au résultat fiscal, il n'y a pas de participation ni d'impôts société, qui est négatif, dû à un crédit d'impôts mécénat lié à des dons effectués à des associations (La croisière de Pen Bron et l'Envolée de la Chrysalide).

- En page 11, vous avez les variations de ce compte de résultat sur les 5 dernières années pour se rendre compte des évolutions significatives suivant les années. La pérennité des cotisations dépend du nombre d'adhérents et de salariés suivis par le service même si le secteur économique est porteur.

## 2/ Bilan

Je termine par l'image de l'association au 31 décembre 2024, avec à l'actif ce que l'association possède et au passif ce qu'elle doit. A l'actif, nous retrouvons les immobilisations qui correspondent aux investissements de La Baule ; les créances clients à peu près sur les mêmes montants que 2023 sur lesquelles l'association doit continuer d'être vigilante sur les encaissements des cotisations annuelles car elles servent de trésorerie pour payer les charges de l'année et rembourser les emprunts ; la variation sur les autres créances qui s'explique par l'impôt société qui se retrouvait en autres dettes en 2023 alors qu'en 2024, les acomptes payés se retrouvent en créance et seront remboursés (221 K€) une fois la liasse fiscale réalisée et envoyée aux impôts ; et enfin la trésorerie pour 3M€.

Au passif, nous retrouvons les capitaux propres à hauteur de 3,6M€ correspondant à l'accumulation des résultats depuis la création de l'association ; les provisions englobant les indemnités de fin de carrière et un litige salarié pour 228K€ ; les dettes financières, qui correspondent au capital à rembourser au niveau des emprunts et qui sont passées de 1.025.000 € en 2023 à 1.600.000 € en 2024 - une partie a été remboursée dans l'exercice mais 750.000€ se sont ajoutés avec l'extension de La Baule ; les dettes fournisseurs à 648K€ qui ont légèrement augmenté par rapport à 2023 car une partie des investissements immobiliers facturés en décembre 2023 (factures de La Baule pour 151K€) ont été payés en janvier 2024 ; enfin les autres dettes sont en diminution par rapport à 2023, du fait que l'année dernière au 31.12.2023 il y avait de l'impôt société à payer et que cette année 2024, il se retrouve en créance, qui sera remboursée comme expliqué précédemment. Les 1,245M€ sont toutes les dettes fiscales et sociales avec les provisions congés payés, les montants dus à l'URSSAF, à la retraite et qui ont été payés en janvier 2025. Sur la partie trésorerie, le GIST est en excédent de fonds de roulement de 527K€, comme les années précédentes, car les cotisations sont facturées en début d'année. Le solde de trésorerie de 2.816K€ au 31.12.2024 qui est l'addition du fonds de roulement et de l'excédent en fonds de roulement, va permettre de financer les premiers mois de charges avant de facturer et encaisser les cotisations.

En conclusion, l'année a été bien gérée avec des dépenses exceptionnelles et ce résultat permet à l'association d'aborder 2025 sereinement. Il faudra se poser la question de l'investissement pour un nouveau siège social et être en capacité de se projeter pour autofinancer le projet, surtout par rapport à des fluctuations possibles sur certaines années. Il faudra donc rester attentif pour recouvrer au plus vite les cotisations car il peut y avoir des difficultés de paiement de la part des adhérents, avec une recrudescence des redressements ou liquidations judiciaires.

Voici ce que je peux dire sur les comptes 2024. Avez-vous des questions ? »

Question en salle : « Toutes les entreprises sont-elles à jour de leur cotisation ? »

Mme POUPART, responsable comptable et financière, répond : « Nous n'avons malheureusement pas 100% des encaissements. Nous avons lancé notre campagne de relance, d'abord par mail, puis par téléphone, et en cas de non-réponse, cela passe par un huissier. »

M. VAN HAUWAERT, directeur, complète : « En cas de difficultés financières pour l'entreprise, il est évident que la santé au travail n'est jamais remboursée en premier. Cela fait partie de nos pertes sur créances clients. »

Question en salle : « Le changement de mode de calcul per capita vs masse salariale, ne risque-t-il pas d'impacter votre fonctionnement à l'avenir ? »

M. VAN HAUWAERT, directeur, répond : « Les services de santé avec une base de calcul à la masse salariale récupéraient plus de cotisation par l'effet mécanique des augmentations de salaires, sans avoir besoin de convaincre



les adhérents. Désormais avec le per capita, c'est différent, il y a plus de transparence pour l'adhérent qui constate directement les augmentations de cotisation. Alors oui ce changement de mode de calcul impacte tous les SPSTI. Comme je vous l'ai expliqué en début de séance, nos tarifs sont inscrits dans le tunnel de cotisation et donc peuvent être amenés à être augmentés pendant quelques années encore, du fait que nous soyons dans la moyenne basse. De plus comme toute entreprise, nos charges augmentent (masse salariale, inflation, etc.) et nous devons les répercuter sur la cotisation. La cotisation ne fait qu'équilibrer notre fonctionnement. »

## **5. Rapport 2024 par le commissaire aux comptes**

M. MARION, commissaire aux comptes : « Nous sommes intervenus au mois de mars 2025 sur l'audit des états financiers qui vous ont été présentés, et notamment les procédures, pour vérifier que chaque action du service donne bien lieu à une réalité économique derrière. Nous avons examiné l'exhaustivité des passifs et nous avons regardé l'ensemble des créances pour vérifier qu'il n'y avait pas de dépréciation non constatée. Nous faisons des contrôles sur les engagements de dépenses pour lesquelles nous allons chercher une confirmation externe de ce qu'il y a dans les comptes, notamment nous allons écrire aux fournisseurs pour vérifier que ce que nous avons dans nos comptes est bien ce qui nous a été facturé. Nous avons circularisé des fournisseurs qui représentent 57% des flux de dépenses de l'exercice, ce qui donne une assurance assez forte que ce qui est dans les comptes est bien réel. Nous faisons également des contrôles sur les éléments de charges, que ces dernières soient bien engagées au nom du GIST et qu'elles soient bien facturées à nos adhérents, notamment les frais de traduction. De la même manière, pour les recettes, nous faisons un échantillonnage sur l'activité, ce qui nous permet de valider l'exhaustivité du chiffre d'affaires. Nous avons également circularisé les adhérents à hauteur de 10% des mouvements. Au niveau de la trésorerie, nous faisons des audits sur les paiements par tarif pour vérifier qu'il n'y a pas d'anomalie. Sur le bilan, nous veillons à nous attacher que l'intégralité des risques est bien provisionnée et que tous les actifs existent bien. Concernant les risques, nous avons notamment augmenté cette année le niveau de provisionnement des créances clients car nous sentons bien qu'il y a une tension économique qui fait que nous avons des délais de paiement qui se sont nettement allongés sur l'exercice. Nous savons pertinemment que des créances de plus de 6 mois en santé au travail ont peu de chance d'être recouvertes même partiellement. Malgré cela, nous avons un résultat à 103.000€ et si nous retirons la reprise sur provision et la provision d'indemnités de départ en retraite, nous arrivons quasiment à 0€. L'association a une situation financière saine avec un niveau d'endettement relativement correct par rapport à l'actif qu'elle porte ; et un niveau de trésorerie qui permet d'assumer les premiers mois de fonctionnement pendant lesquels les cotisations annuelles n'ont pas été encore lancées.

Compte-tenu de tous ces éléments, je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et de la structure financière de l'association au 31 décembre 2024. En complément, je peux vous certifier que les éléments qui vous ont été communiqués sont conformes à ceux que j'ai audités et que la continuité de l'exploitation de l'association n'est pas remise en cause, compte tenu de la situation financière qui est extrêmement saine.

J'interviens également sur un deuxième sujet qui concerne les conventions réglementées, c'est-à-dire les relations financières qui pourraient exister entre l'association et ses administrateurs. Il n'y en a qu'une avec une personne morale. Historiquement, l'association fait appel à l'APEI OUEST 44 (qui gère 3 ESAT) qui fait travailler des travailleurs en situation de handicap et qui entretiennent des espaces verts de Pontchâteau et de La Baule. Il s'agit d'une convention réglementée car il y a un administrateur commun aux deux associations en la personne de M. Claude BLOUET, président de l'association. »

M. BLOUET, président, conclut : « Nous avons une baisse d'activité dû principalement aux saisonniers moins nombreux en 2024 qu'estimé et nous avons une augmentation des impayés et de la masse salariale. Il nous faut rester vigilant sur une bonne gestion financière et il serait souhaitable que nous maintenions un résultat de 3% du chiffre d'affaires chaque année, afin de garantir une pérennité de nos ressources. Nous projetons pour 2025 un plan d'actions important avec des moyens financiers associés. Je laisse donc Mme POUPART, la responsable comptable et financière, vous présenter le budget 2025. »

## **6. Présentation du budget 2025**

Mme POUPART, responsable comptable et financière, présente le budget 2025 (cf. annexe Budget 2025) :

« Le chiffre d'affaires estimé devrait représenter 8.377K€. Les tarifs 2025 ont évolué pour être dans le tunnel de cotisation, c'est-à-dire que les 2 premiers paliers de la cotisation ont été ramenés à 92.40€, limite basse du tunnel, et les visites hors Loire Atlantique ont été baissées à 138.60€, limite haute du tunnel. Les autres produits devraient représenter 220K€ et sont constitués de produits financiers pour 75K€ et de produits exceptionnels pour 145K€ correspondants à la reprise de provision pour un litige social. Au niveau des charges, nous devrions avoir 1.250K€ d'achats et charges externes, 300.000 € d'impôts et taxes qui sont constituées de la formation professionnelle continue, de la contribution économique territoriale, de la taxe apprentissage, de la taxe effort construction et des impôts fonciers. Sur la partie masse salariale, nous avons budgété 6.466 K€. C'est notre poste de dépenses le plus important, il représente 77% de notre chiffre d'affaires et devrait être supérieur par rapport à 2024 du fait de prévisions d'embauches d'un médecin, d'une infirmière en santé-travail (IDEST), d'une responsable IDEST et de 2 Assistantes Santé Sécurité au Travail (ASST) recrutées pour effectuer le premier repérage des risques des entreprises adhérentes (FE). Les autres charges devraient représenter 572.000€ et intègrent les dotations aux amortissements pour 366 K€, les charges sur créances clients pour 130 K€, les intérêts sur emprunts pour 54 K€, une provision



d'indemnités de fin de carrière pour 20 K€ et l'impôt société pour 2 K€. Avec tous ces éléments, nous devrions avoir un résultat de 9.000€.

Avez-vous des questions ? »

M. BLOUET président, réagit : « Nous sommes bien loin des 3% du chiffre d'affaires attendus. Nous avons des engagements sur la masse salariale avec 400.000 € de plus qu'en 2023, pour répondre à nos objectifs de productivité, avec un nombre croissant de visites et de salariés suivis. Nous devons être très prudents, nous suivons cela de très près avec M. VAN HAUWAERT. »

M. MARION, commissaire-aux-comptes, remarque : « Nous avons effectivement constaté une tension supérieure aux autres années avec une légère contraction du volume des recettes, liée à plusieurs facteurs, notamment à une baisse du nombre d'entreprises adhérentes. Nous observons également, comme dans toutes les entités actuellement, une pression sur l'augmentation des rémunérations avec les négociations salariales qui ont suivi la forte période d'inflation connue depuis les contextes COVID et de guerre en Ukraine. De facto, nous nous retrouvons, dans le secteur marchand et le secteur non marchand, avec des volumes de rémunération qui augmentent et des volumes de recettes qui restent constantes, voire qui se dégradent un peu. En conclusion, vous n'avez pas la maîtrise ni sur vos tarifs ni sur vos adhérents, et vous n'avez plus de leviers pour ajuster vos recettes à votre niveau de dépenses et cela peut être difficile à piloter. »

M. VAN HAUWAERT, directeur, complète : « Effectivement, la masse salariale est notre plus gros poste de dépenses, malgré une baisse significative des augmentations de salaires (notre négociation de branche a préconisé 1,2% en 2025 vs 3,5% en 2023). Pour répondre à l'offre socle, nous avons dû recruter du personnel supplémentaire : 2 Assistantes Santé Sécurité au Travail (ASST) pour augmenter notre taux de réalisation des FE – nous sommes à 37% actuellement et il nous en reste environ 4.000 à réaliser ; des infirmières pour renforcer les équipes médicales et rattraper notre retard de visites. Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir si la cotisation est à un bon niveau car la cotisation couvre non seulement tous les services inscrits à l'offre socle mais aussi nos charges de personnel, immobilières, d'électricité, le système d'information et la sécurisation des dossiers informatiques entre autres, sans oublier les coûts de la certification, du projet de service et du CPOM. »

M. BLOUET président, fait un aparté : « Je serai très intéressé par un comparatif de bilan avec d'autres services de santé au travail équivalents tel que les Sables d'Olonne, la Roche-sur-Yon et Cholet. »

M. VAN HAUWAERT, directeur, conclut : « A titre d'exemple, la cotisation per capita pour le service du Mans est à 127 € HT vs une moyenne de 96 € HT pour le GIST. »

## **7. Synthèse enquête de satisfaction adhérents et salariés**

M. VAN HAUWAERT, directeur : « Le GIST, via l'agence Praxis, a mené une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents et salariés bénéficiaires (cf. annexe Synthèse enquête de satisfaction 2024). Cette enquête a été réalisée fin 2024 et a permis de recueillir les avis de 707 adhérents et 1 405 salariés bénéficiaires. Les résultats de cette enquête sont essentiels pour comprendre les attentes et les besoins des adhérents et des salariés, et pour identifier les axes d'amélioration. L'enquête a été menée en collaboration avec les Services de Prévention et de Santé au Travail des Pays de la Loire et permet une photographie macro et micro de la satisfaction de nos adhérents. Régulièrement, nous solliciterons l'avis de nos adhérents afin de vous apporter satisfaction et de nous améliorer dans les services rendus. Je vous présente quelques chiffres :

- La satisfaction globale des adhérents est de 7,5 sur 10. 79 % de nos adhérents ont donné une note d'au moins 7/10. Pour les salariés, la satisfaction globale est de 8/10. Ces scores indiquent une satisfaction générale positive avec un rapport qualité des prestations et montant de la cotisation qui est justifié pour 75 % de nos adhérents.

- L'offre socle sur le suivi de l'état de santé des salariés : nos adhérents sont 31 % à estimer avoir une mauvaise ou une faible connaissance des différents types de visites médicales. Ils sont pourtant 79 % à penser qu'il est très important que leurs salariés soient bien présents à leur visite médicale d'autant plus qu'ils sont globalement très satisfaits de la qualité de l'accueil lors des visites médicales.

- L'offre socle sur la mise en œuvre des actions de prévention : 63 % indiquent savoir que le GIST propose l'établissement de la Fiche Entreprise. C'est un document réglementaire obligatoire pour l'entreprise, peu importe sa taille. Les prestations les plus utilisées sont les visites de l'entreprise, l'établissement de la fiche entreprise, et les études de poste. Les prestations les moins utilisées sont l'aide à l'élaboration du document unique, les évaluations de risques spécifiques, et les actions de sensibilisation.

- L'offre socle sur la prévention des risques de désinsertion : 35 % des adhérents déclarent être au courant que le GIST peut les aider lorsqu'un salarié est en difficulté. 14 % déclarent avoir bénéficié d'une telle action d'accompagnement.

- Une majorité de salariés estime que leur entreprise accorde un fort niveau de priorité à la santé au travail et la prévention des risques professionnels. Plus de la moitié a attribué une note de 4 ou de 5/5 sur le niveau priorité de leur entreprise. La satisfaction globale des salariés sur la relation avec le GIST est bonne et confirmée par une note moyenne de 8,07/10. Les différentes étapes de la visite médicale (3,44/4), la qualité d'accueil (3,49/4) et le respect de la confidentialité des échanges lors de la visite sont satisfaisants.



- Amélioration continue et Plan d'Action : le GIST souhaite s'améliorer et apporter pleine satisfaction à ses adhérents. Cette enquête permet de construire un plan d'amélioration continue en plusieurs axes :

1. Vérifier les coordonnées des adhérents dans les bases de données.
2. Systématiser l'aide à la rédaction de la Fiche Entreprise.
3. Améliorer la facilité à comprendre/remplir la déclaration des risques des salariés.
4. Améliorer la réactivité de prise en charge des demandes de visite.
5. Améliorer les informations et la communication sur l'offre de service et la compréhension du coût des cotisations. »

M. BLOUET président, réagit à cette présentation : « J'estime pour ma part que si nous n'atteignons pas les 80% de satisfaction, cela veut dire que notre image de marque est très faible car en général les mécontents (20%) parlent 3 fois plus que les satisfaits, même si la réalité est moins dure avec des mécontents qui ne se manifestent pas forcément. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de comparatif avec d'autres services hors Pays de la Loire. Je souhaite que cette enquête soit portée à la connaissance de tous les adhérents. »

## **8. Vote des résolutions, proclamation des résultats**

M. VAN HAUWAERT, directeur, demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur les résolutions suivantes :

1. Approuvez-vous le rapport moral et d'activité 2024, et les perspectives qui y sont inscrites ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
2. Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de gestion 2024, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre, le résultat de l'exercice, la situation des comptes de réserve ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
3. Acceptez-vous d'affecter le résultat de l'année 2024 aux comptes de réserve de l'association ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
4. Donnez-vous quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024 ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*
5. Approuvez-vous le budget 2025 ?  
*(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)*

M. VAN HAUWAERT, directeur, conclut la séance en ces termes : « Je vous invite à aller régulièrement sur notre site internet [www.gist44.fr](http://www.gist44.fr) où vous retrouverez toutes les informations à destination des adhérents mais aussi des salariés et notamment tous les services que nous pouvons proposer tels que des conférences, des ateliers de sensibilisation, l'aide à l'élaboration au DUERP, la réalisation de la FE, des formations SST, etc. En complément de notre site, nous envoyons mensuellement une Newsletter à tous nos adhérents sur nos actualités sans oublier les posts sur LinkedIn. »

L'ordre du jour étant épuisé, et personne dans l'assemblée n'ayant de question, la séance est levée à **11 h 00**.

Fait le 29/04/2025 à Saint-Nazaire,

**M. BLOUET**  
**Président du GIST**  


# ANNEXES



**Pôle Travail  
Santé Sécurité au travail**

Affaire suivie par Alain OLLIVIER  
Courriel : [dreets-pdl.polet@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-pdl.polet@dreets.gouv.fr)

**DÉCISION D'AGRÉMENT  
D'UN SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire,**

- VU** l'arrêté du 5 février 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités nommant Monsieur Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire à compter du 18 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de la ministre du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Monsieur Alain OLLIVIER, Directeur du travail, sur l'emploi de Directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail », à compter du 1er septembre 2024,
- VU** la décision n° 2024/DREETS/Pôle T/41 du 19 août 2024, publiée au recueil des actes administratifs n° 67 du 30 août 2024, portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du Directeur régional dans le domaine de l'inspection du travail au responsable du pôle « politique du travail », à compter du 1er septembre 2024 ;
- VU** le titre II du livre VI de la Partie IV du code du travail, et notamment la section 2 ;
- VU** la demande datée du 30 octobre 2024, parvenue dans le service le 05 novembre, complétée par courriel le 28 novembre 2024, émanant du service de prévention et de santé au travail interentreprises GIST (Groupement Interprofessionnel de Santé au Travail) sis 28 rue des Chantiers à SAINT-NAZAIRE, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément du service de prévention et de santé au travail ;
- VU** le délai d'instruction de 4 mois, en application de l'article R.4622.52 du code du travail à l'issue duquel le silence de la DREETS vaut décision d'agrément, porté au 27 mars 2025 dont le GIST a été informé par courrier recommandé du 06 décembre 2024, reçu le 10 décembre ;



**VU** les pièces et éléments du dossier transmises à l'appui de la demande par le service de prévention et de santé au travail interentreprises GIST ;

**VU** les avis explicites des médecins du travail du service de prévention et de santé au travail ;

**VU** l'avis conjoint du médecin inspecteur du travail et de l'inspecteur du travail en date du 19 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** à l'issue de l'instruction que les conditions pour délivrer l'agrément du service de santé au travail interentreprises sont remplies ;

En conséquence,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** L'agrément du service de prévention et de santé au travail interentreprises GIST est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date de réception de la présente décision, pour le suivi médical des salariés de ses entreprises adhérentes et pour le suivi médical des salariés intérimaires.

**ARTICLE 2 :** Le président du GIST adressera chaque année les données relatives à l'activité et la gestion du service dans les conditions fixées par l'article D.4622-57 du code du travail, notamment dans le délai d'un mois suivant sa présentation à la commission de contrôle, un exemplaire du rapport annuel d'activité de chaque médecin du travail et un exemplaire du rapport global d'activité de service, accompagné, le cas échéant, des observations formulées par la commission de contrôle.

**ARTICLE 3 :** Toute modification dans l'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail devra faire l'objet d'une déclaration en triple exemplaire à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire.

**ARTICLE 4 :** L'agrément pourra être retiré, dans les conditions prévues par le code du travail, dans le cas où des infractions seraient constatées.

Fait à Nantes, le 26 mars 2025

Pour le Directeur régional et par délégation,  
Le responsable du pôle « politique du travail »,



Alain OLLIVIER,  
Directeur régional adjoint.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification :

- ✓ d'un recours hiérarchique devant la Ministre du travail et de l'Emploi - Direction Générale du Travail - 14 avenue Duquesne - SP 07 - 75350 Paris
- ✓ d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif - 6, allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) La décision contestée doit être jointe au recours.



**Pôle Travail  
Santé Sécurité au travail**

Affaire suivie par Alain OLLIVIER  
Courriel : [dreets-pdl.polet@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-pdl.polet@dreets.gouv.fr)

**HABILITATION D'UN SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL  
INTERENTREPRISES CHARGÉ D'ASSURER LA SURVEILLANCE MÉDICALE  
DES TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX DANGERS DES RAYONNEMENTS IONISANTS**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire,**

- VU** l'arrêté du 5 février 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités nommant Monsieur Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire à compter du 18 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de la ministre du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Monsieur Alain OLLIVIER, Directeur du travail, sur l'emploi de Directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail », à compter du 1er septembre 2024,
- VU** la décision n° 2024/DREETS/Pôle T/41 du 19 août 2024, publiée au recueil des actes administratifs n° 67 du 30 août 2024, portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du Directeur régional dans le domaine de l'inspection du travail au responsable du pôle « politique du travail », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- VU** l'arrêté du 28 mai 1997 relatif aux modalités d'habilitation des services médicaux du travail chargés d'assurer la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base et l'arrêté du même jour relatif au contenu de la formation spécifique des médecins du travail chargés de la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans des installations nucléaires de base,
- VU** l'agrément du Groupement Interprofessionnel de Santé au Travail (GIST), sis 28 rue des Chantiers à SAINT-NAZAIRE renouvelé par décision en date du 26 mars 2025 et notifié par mail et voie postale en recommandé avec accusé de réception le 27 mars 2025,

**VU** les éléments transmis par le GIST parvenus dans le service par courriels les 05 et 28 novembre 2024, notamment la copie du diplôme d'université de « radioprotection appliquée à la médecine du travail » décerné au Docteur Anne GUILBAUD au titre de l'année universitaire 2021-2022 par l'Université Paris Cité,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - L'habilitation du Groupement Interprofessionnel de Santé au Travail (GIST) pour assurer la surveillance médicale des travailleurs exposés aux dangers des rayonnements ionisants est accordée à compter du 27 mars 2025, pour la durée de l'agrément en cours, soit jusqu'au 27 mars 2030, date à laquelle elle devra être renouvelée.

**ARTICLE 2** - Toute modification dans l'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail devra faire l'objet d'une déclaration en triple exemplaire à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Pour le Directeur régional et par délégation,  
Le responsable du pôle « politique du travail »,  

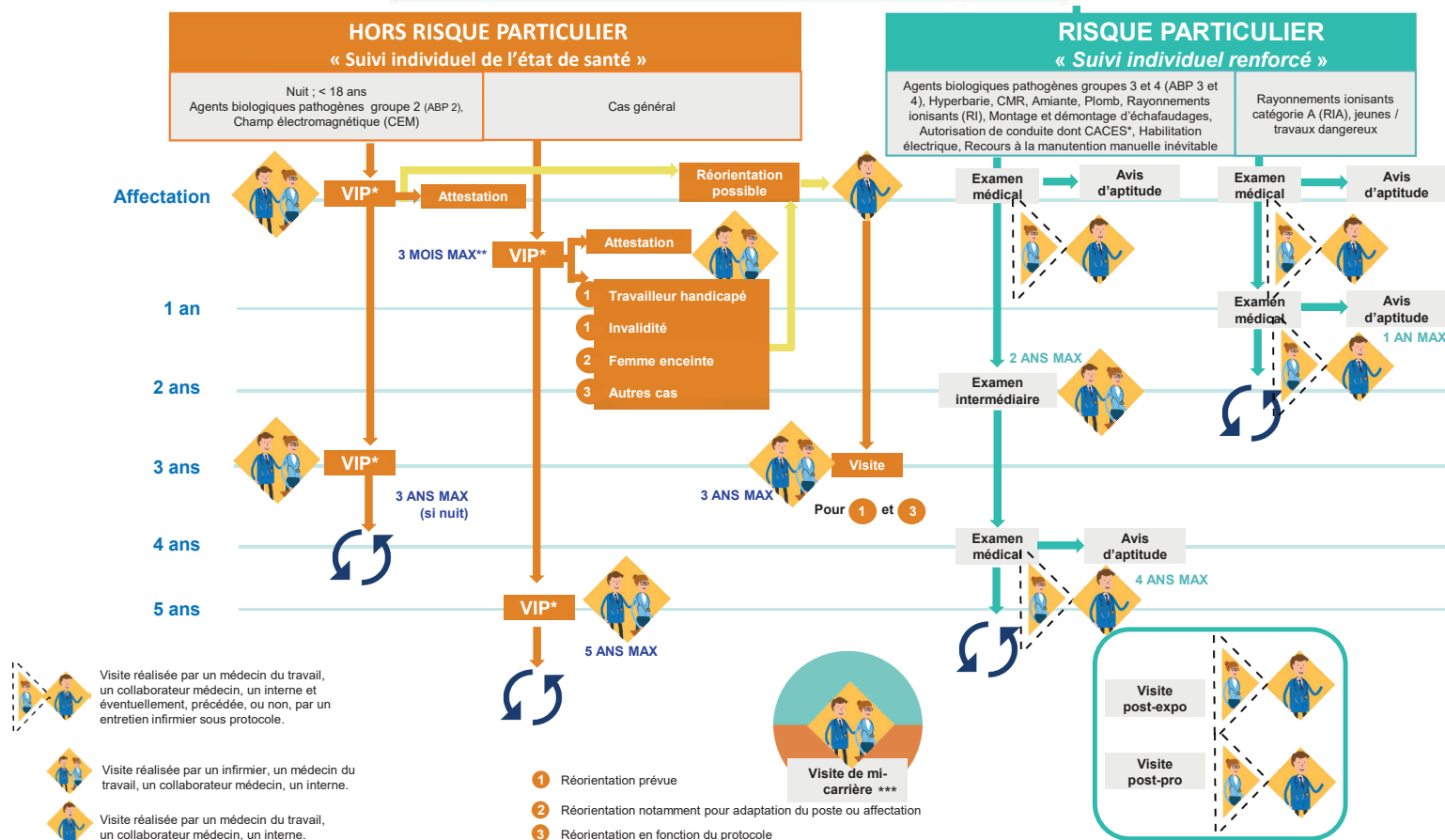

Alain OLLIVIER,  
Directeur régional adjoint.  


La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification :

- ✓ d'un recours hiérarchique devant la Ministre du travail et de l'Emploi - Direction Générale du Travail - 14 avenue Duquesne - SP 07 - 75350 Paris
- ✓ d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif – 6, allée de l'Île Gloriette – 44000 NANTES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) La décision contestée doit être jointe au recours.



## SUIVI INITIAL ET PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL suite à la parution de la loi du 2 août 2021



Visite par un professionnel de santé possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail.

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants :  
les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers.

Version 3 : 18 mai 2022

\*CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

\*\*VIP : Visite d'Information et de Prévention.

\*\* A compter de la prise effective du poste.

\*\*\* VMC : peut être couplée avec une visite périodique



# Synthèse et détermination de plan d'action



## En synthèse sur les adhérents

- + **Echantillonnage** : 707 questionnaires complétés entre le 19/09 et le 22/11/2024, soit 8.9% du fichier adhérents.
  - C'est un échantillon robuste au niveau global de la SPSTI, avec un taux de retour similaire à la moyenne régionale (8.2%).
- + **Satisfaction globale sur la relation avec GIST 44** : une note moyenne de 7.48/10 au global de la SPSTI. 79% des adhérents ont donné une note d'au moins 7/10 sur 10.
  - C'est un score légèrement supérieur à la moyenne régionale (7.35/10).
  - **Par centre** : notes assez faibles pour le centre **de la Baule** (7.23/10) Le centre **de Blain** est le plus satisfaisant avec une note correct (8.14/10).
  - **Par secteur d'activité de l'adhérent** : les entreprises de **Hébergement / Restauration** (8.00/10), et la **Santé & Action Sociale** (7.76/10) sont les plus satisfaites du GIST 44, alors que la satisfaction est plus faible pour l'**Administration Publique** (7.29/10) et les entreprises du **Transport & Entreposage** (7.24/10)
  - La satisfaction des entreprises de moins de 4 salariés est légèrement plus faible. Et celle des adhérents les plus récents plus élevée.
  - La différence de satisfaction est assez marquée selon l'**établissement de la fiche entreprise** (satisfaction plus élevée lorsque la fiche entreprise est établie).
- + **Recommandation de GIST 44** : le Net Promoter Score (% Promoteur moins % Détracteurs) est de +6.37 points.
  - C'est plutôt faible avec un taux de Promoteurs (32.5% note de 9/10 ou plus sur l'intention de recommander la SPSTI) proche du taux de Détracteurs (26.1% note de 6/10 ou moins).
  - Ce NPS est dans la moyenne des SPSTI de la région Pays de la Loire (moyenne de +6.21pts).
  - Le NPS est plus positif pour le centre de Blain (+20pts) ainsi que pour les adhérents du secteur Hébergement / Restauration (+25.58pts) que pour les entreprises du secteur du **Transport & Entreposage** (-10.34pts).

## En synthèse sur les adhérents

### + Rapport qualité des prestations / montant de la cotisation : 75.3% estiment ce rapport comme justifié

- Pour rappel, au niveau régional, 72.9% des adhérents perçoivent le montant de ces cotisations comme justifié.
- Ce rapport est davantage justifié pour les entreprises du secteur des Services.

### + Processus d'adhésion à GIST 44 :

- Cette thématique n'a été posée qu'aux entreprises ayant adhéré il y a moins de 2 ans avant l'enquête (86 répondants).
- Les récents adhérents sont globalement satisfaits de la **facilité à joindre / la réactivité du GIST 44 pour faire la demande d'adhésion** (3.41/4), de la **simplicité des démarches à suivre** (3.29/4), des **explications fournies sur l'offre de services proposés** (3.24/4), et du **délai de traitement pour finaliser l'inscription** (3.32/4).

### + Gestion des aspects administratifs :

- Les adhérents sont globalement satisfaits sur 4 critères de cette thématique (note supérieure ou proche de 3.2/4 sur la facilité d'accès au portail, la facilité à déclarer/mettre à jour les informations sur le portail adhérents, le professionnalisme de la réponse apportée, et la facilité à joindre).
- **2 critères perfectibles : la facilité à comprendre/remplir la déclaration des risques des salariés (3.00/4), et la compréhension du coût de cotisation et des facturations (2.90).**
  - Moins bonne note sur ces critères pour le centre de la Baule et pour les entreprises des secteurs Construction / BTP et Santé & Action Sociale

## En synthèse sur les adhérents

### + Suivi de l'état de santé des salariés et organisation des visites médicales :

- 31% des adhérents estiment avoir une mauvaise/faible connaissance des différents types de visites médicales.
- 79% des adhérents estiment qu'il est très important que leurs salariés soient bien présents à leur visite médicale.
- Les adhérents GIST 44 sont globalement très satisfaits de la **qualité de l'accueil réservé à leurs collaborateurs lors de ces visites** (3.41/4), et dans une moindre mesure des **dates/heures de rendez-vous proposées** (3.11/4), de l'**accompagnement faisant suite aux conclusions de la visite** (3.19/4), de la **facilité pour prendre un rendez-vous** (3.14/4), de la **réactivité de prise en charge des demandes de visite** (3.10/4) et du **suivi médical des salariés** (3.09/4). Ces 2 critères sont légèrement au-dessus de la moyenne régionale.
  - La majorité de ces critères sont moins bien notés (mis à part la qualité de l'accueil) par les entreprises de l'Administration publique.

### + Communication :

- Des résultats proches de la limite de satisfaction sur les critères liés à la communication, tout comme la majeure partie des autres SPSTI de la région : **communication générale réalisée** (3.08/4), la **pertinence du contenu proposé** (3.06/4), la **facilité à trouver la bonne information sur le site Internet** (3.04/4) ou sur les **informations apportées sur les évolutions liées à GIST 44** (3.00/4).
- Le niveau de satisfaction sur la communication est à un niveau plus faible pour le centre de Blain (2,91/4).



## En synthèse sur les adhérents

### + Mise en œuvre des actions de prévention :

- Seuls 63% indiquent savoir que le GIST 44 propose l'établissement de la fiche entreprise (49% au sein du centre de la Baule)
- **Les prestations les plus utilisées** : visites de l'entreprise (63%), établissement de la fiche entreprise (54%), les études de poste (36%)
- **Les moins utilisées** : l'aide à l'élaboration du document unique (25%), les évaluations de risques spécifiques (21%), les actions de sensibilisation (18%).
- Les utilisateurs font état d'un assez bon niveau de satisfaction sur chacune des prestations (Entre 3.11/4 et 3.34/4 selon la prestation).

### + Prévention des risques de désinsertion :

- **Action d'accompagnement concernant un salarié en difficulté** : 35% des adhérents déclarent être au courant que GIST 44 pouvait les aider, et 14% déclarent avoir bénéficié d'une telle action d'accompagnement.
  - Les entreprises avec le taux de connaissance et d'usage le plus élevé : les grandes entreprises et le secteur Santé & Action Sociale.
- Les utilisateurs sont **assez satisfaits** de la **pertinence des intervenants** (3.26/4), et de la **qualité/efficacité de la solution apportée** (3.31/4).

## En synthèse sur les salariés bénéficiaires

### + Echantillonnage : 1 405 salariés bénéficiaires ont répondu à l'enquête, soit 10.1% des salariés sollicités.

### + Une majorité de salariés estime que leur entreprise accorde un fort niveau de priorité à la santé au travail/la prévention des risques professionnels.

- 55.8% ont attribué une note de 4 ou 5/5 sur le niveau de priorité de leur entreprise, quand 23.9% attribuent une note inférieure à 3/5.

### + Satisfaction globale sur la relation avec la SPSTI : une note moyenne de 8.07/10 au global des salariés d'entreprises adhérentes au GIST 44.

- C'est un bon score, supérieur à celui des adhérents, avec 46% de notes de 9 ou 10 sur 10, et 14% de notes de 6/10 ou moins.
- Une satisfaction globale qui est dans la moyenne des autres SPSTI de la région (moyenne Pays de la Loire = 7.92/10).
- Une satisfaction plutôt homogène selon les centres. Très bonne note pour **le centre de Blain (8.58/10) et le centre de la Baule (8.18/10)**.
- **Le secteur d'activité** (notamment Hébergement / Restauration et Administration Publique plus satisfaits que les autres secteurs) influence positivement la note de satisfaction des salariés. Résultats assez homogènes (mais toujours bons) l'ancienneté d'adhésion de l'entreprise.

### + Recommandation : le Net Promoter Score (% Promoteur moins % Détracteurs) est de +33.68 points.

- Un **score positif** en raison d'un taux de promoteurs plus élevé (50.4%) que celui des détracteurs (16.8%).
- Le **NPS salariés bénéficiaires du GIST 44 est dans la moyenne régionale** (NPS salariés Pays de la Loire = +25.78pts)
- Un excellent NPS de +50.88pts pour le centre de Blain et pour les salariés du secteur Hébergement / Restauration (+54.90pts).

## En synthèse sur les salariés bénéficiaires

### + Les visites médicales dans les centres GIST 44 :

- Elles sont satisfaisantes du point de vue salarié sur quasiment tous les critères évalués, notamment sur l'organisation des différentes étapes de la visite (3.44/4), la qualité de l'accueil (3.49/4) et sur le respect de la confidentialité des échanges lors de la visite (3.51/4).
- Ce niveau de satisfaction est conforme à ce qui a été observé au niveau régional.
- Les informations de prévention qui sont mises à disposition dans les salles d'attente très légèrement en retrait (3.17/4)
- Par centre** : de bons résultats pour tous les centres. Les informations de prévention qui sont mises à disposition dans les salles d'attente plus en retrait pour le centre de Pontchâteau (3.13/4).
- Pas de différence notable sur la satisfaction concernant la visite par **secteur d'activité** ou **profil du salarié**.

## Matrice de priorités d'action - adhérents

3,2/4 et plus : très bon  
Entre 3,0 et 3,1/4 : assez bon  
Entre 2,8 et 2,9/4 : moyen  
Inférieur à 2,8/4 : mauvais

| Thème                                                                      | Critère                                                                                                               | Influence  | % Satisfaits | Moyenne /4 | Cibles à prioriser                                       | Priorité |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|----------------------------------------------------------|----------|
| Adhésion                                                                   | La facilité à joindre et la réactivité pour faire votre demande d'adhésion                                            | Basique    | 94,2         | 3,41       |                                                          |          |
|                                                                            | Les explications fournies lors de votre adhésion sur l'offre de services proposés                                     | Clé        | 92,4         | 3,24       |                                                          |          |
|                                                                            | La simplicité des démarches à suivre pour réaliser votre adhésion                                                     | Clé        | 85,5         | 3,29       |                                                          |          |
|                                                                            | Le délai de traitement pour finaliser votre inscription, l'affectation à un centre et les premières visites médicales | Basique    | 89,9         | 3,32       |                                                          |          |
| Gestion administrative au quotidien                                        | La facilité à accéder au portail adhérent sur Internet                                                                | Basique    | 91,5         | 3,33       |                                                          |          |
|                                                                            | La facilité à déclarer ou mettre à jour les informations sur le portail adhérent                                      | Basique    | 88,5         | 3,23       |                                                          |          |
|                                                                            | La facilité à comprendre et à remplir la déclaration des risques de vos salariés                                      | Plus       | 81,1         | 3,00       | Centre : la Baule BTP/Construction                       | 1        |
|                                                                            | La facilité à joindre pour des questions administratives                                                              | Basique    | 91,7         | 3,31       |                                                          |          |
|                                                                            | Le professionnalisme de la réponse apportée à vos questions administratives                                           | Basique    | 92,7         | 3,29       |                                                          |          |
|                                                                            | La compréhension du coût de cotisation et des facturations                                                            | Secondaire | 76,4         | 2,90       | Centre : la Baule BTP/Construction, Santé/action sociale | 2        |
| Suivi de l'état de santé des salariés - organisation des visites médicales | Le suivi médical de vos salariés                                                                                      | Plus       | 85,7         | 3,09       |                                                          | 3        |
|                                                                            | La facilité pour prendre rendez-vous                                                                                  | Basique    | 85,3         | 3,14       | Admin. publiques                                         | 3        |
|                                                                            | La réactivité de prise en charge des demandes de visite                                                               | Basique    | 82,8         | 3,10       | Admin. Publiques                                         | 2        |
|                                                                            | Les dates/heures proposées pour les visites médicales                                                                 | Secondaire | 84,8         | 3,11       | Construction/BTP                                         | 3        |
|                                                                            | La qualité de l'accueil réservé à vos collaborateurs lors des visites médicales                                       | Basique    | 96,1         | 3,41       |                                                          |          |
|                                                                            | L'accompagnement faisant suite aux conclusions de la visite                                                           | Basique    | 89,1         | 3,19       |                                                          | 3        |
| Communication                                                              | La communication générale : site internet, newsletter, réseaux sociaux, brochures                                     | Plus       | 90,6         | 3,08       |                                                          | 2        |
|                                                                            | La pertinence du contenu proposé sur le site internet, newsletter, réseaux sociaux, brochures                         | Plus       | 90,1         | 3,06       |                                                          | 2        |
|                                                                            | La facilité à trouver la bonne information sur le site internet                                                       | Plus       | 87,9         | 3,04       | Transport/entreposage                                    | 2        |
|                                                                            | Les informations apportées sur les évolutions liées à la gestion de votre structure                                   | Plus       | 86,9         | 3,00       | Transport/entreposage                                    | 2        |
| Mise en oeuvre des actions de prévention                                   | Votre satisfaction globale sur les aides, interventions et suivi proposés concernant la prévention des risques        | Plus       | 91,0         | 3,11       | Construction/BTP                                         | 3        |
|                                                                            | La qualité des conseils et de l'accompagnement à la mise en œuvre de ces actions                                      | Plus       | 90,9         | 3,13       | Construction/BTP                                         | 3        |
|                                                                            | La prestation de visite de l'entreprise                                                                               | Basique    | 95,9         | 3,31       |                                                          |          |
|                                                                            | La rédaction de la fiche entreprise                                                                                   | Basique    | 96,8         | 3,34       |                                                          |          |
|                                                                            | L'aide à l'élaboration du document unique, à sa mise à jour, et la définition du plan de prévention                   | Plus       | 90,4         | 3,12       | Commerce                                                 | 3        |
|                                                                            | L'aide à l'évaluation de risques spécifiques                                                                          | Plus       | 100,0        | 3,31       |                                                          |          |
|                                                                            | Les études de poste                                                                                                   | Plus       | 96,6         | 3,29       |                                                          |          |
|                                                                            | Les aménagements de poste                                                                                             | Clé        | 95,0         | 3,25       |                                                          |          |
|                                                                            | Les actions de sensibilisation                                                                                        | Plus       | 94,7         | 3,30       |                                                          |          |
| Prévention des risques de désinsertion                                     | La qualité et l'efficacité de la solution apportée                                                                    | Secondaire | 94,5         | 3,31       |                                                          |          |
|                                                                            | La pertinence des intervenants                                                                                        | Secondaire | 92,6         | 3,26       |                                                          |          |

## Nos suggestions de plans d'action

Afin d'améliorer la perception des entreprises adhérentes et de leurs salariés, Praxis suggère les actions correctives suivantes :

- + Vérifier vos BDD adhérents sur l'exactitude de leurs coordonnées.
- + Actions immédiates de communication :
  - Identifier les réponses nominatives des entreprises adhérentes, et revenir vers eux avec des plans d'action correctifs personnalisés.
  - Prendre la parole auprès de l'ensemble de vos adhérents sur les résultats de cette enquête, avec un résumé des actions que vous comptez réaliser.
  - Partagez les résultats auprès de vos collaborateurs, mettant en avant le niveau de satisfaction « réel » des adhérents bien supérieur à l'estimation interne.
- + Améliorer les points suivants sur chaque étape du parcours adhérents :
  - **Adhésion :**
    - Systématiser l'aide à la rédaction de la Fiche Entreprise (37% des adhérents interrogés ne connaissent pas cette prestation)
  - **Gestion administrative au quotidien :**
    - Améliorer la **facilité à comprendre/remplir la déclaration des risques des salariés** puis mieux expliquer le détail des coûts de cotisation et des facturations.
  - **Organisation des visites médicales :**
    - **Adhérents :** Améliorer en priorité la réactivité de prise en charge des demandes de visite (17% de mécontents), puis améliorer le suivi médical des salariés, la facilité pour prendre rendez-vous, les dates/heures proposées et l'accompagnement faisant suite aux conclusions de la visite.
    - **Salariés :** apporter un léger mieux concernant les informations de prévention qui sont mises à disposition dans les salles d'attente.
  - **Communication :**
    - Améliorer en priorité les informations sur l'actualité du GIST 44 puis les autres critères liés à la communication.
  - **Mise en œuvre des actions de prévention :**
    - Quelques légères améliorations non prioritaires à prévoir sur ces aides et leur suivi, notamment sur la qualité des conseils/d'accompagnement, et l'aide à l'élaboration du document unique.



# GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ

Présentation de vos principaux indicateurs financiers



FRANCE

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ

28 RUE DES CHANTIERS

Tél : 02 40 22 52 42

44600 SAINT NAZAIRE



## Analyse de votre activité

## Activité globale

|                       | 2024        | 2023        | Évolution |
|-----------------------|-------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires    | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -1,3%     |
| Marge globale         | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -1,3%     |
| Taux de marge globale | 100%        | 100%        | 0         |

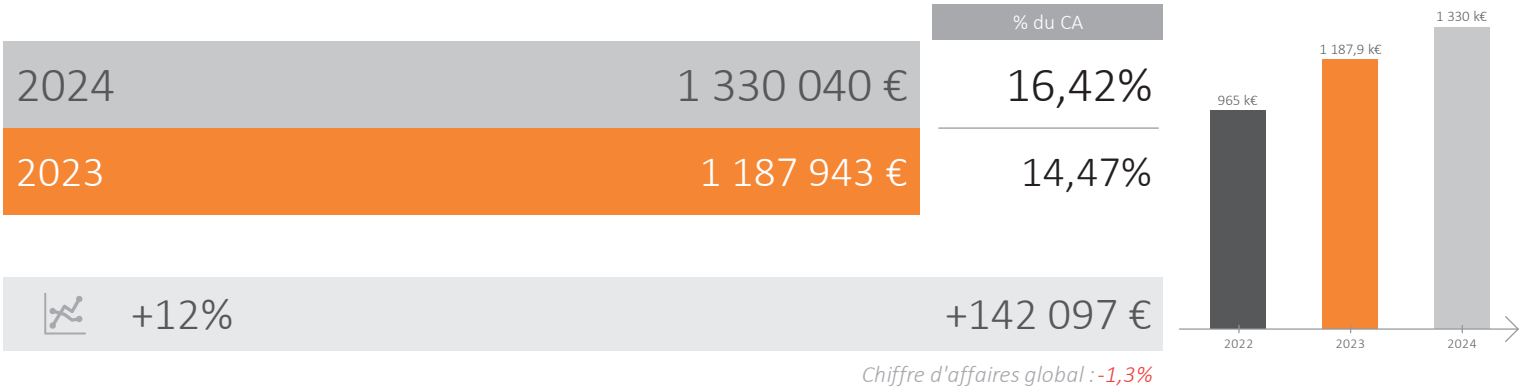
## ANALYSE DES PRODUITS

|                          | 2024        | 2023        | Évolution |
|--------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Cotisations annuelles    | 6 198 699 € | 6 248 861 € | -0,8%     |
| Cotisations embauches    | 878 101 €   | 902 241 €   | -2,7%     |
| Cotisations intérimaires | 312 332 €   | 333 984 €   | -6,5%     |
| Cotisations saisonniers  | 135 948 €   | 138 062 €   | -1,5%     |
| Droits entrée            | 108 590 €   | 80 630 €    | +34,7%    |
| Autres produits          | 465 082 €   | 505 750 €   | -8%       |
| TOTAL                    | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -1,3%     |

Synthèse des charges

|                               | 2024        | 2023        | Évolution |
|-------------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Charges de fonctionnement     | 1 330 040 € | 1 187 943 € | +12%      |
| Impôts et taxes               | 276 798 €   | 244 391 €   | +13,3%    |
| Charges de personnel          | 6 062 479 € | 5 422 907 € | +11,8%    |
| Dotations aux amortissements  | 321 234 €   | 328 510 €   | -2,2%     |
| Dotations aux provisions      | 175 819 €   | 184 205 €   | -4,6%     |
| Autres charges d'exploitation | 3 842 €     | 28 738 €    | -86,6%    |
| Charges financières           | 43 310 €    | 37 036 €    | +16,9%    |
| Charges exceptionnelles       | 146 770 €   | 0 €         |           |
| Participation                 | 0 €         | 133 583 €   |           |
| Impôt société                 | -3 900 €    | 215 306 €   |           |
| Total                         | 8 356 392 € | 7 782 619 € | +7,4%     |

Charges de fonctionnement

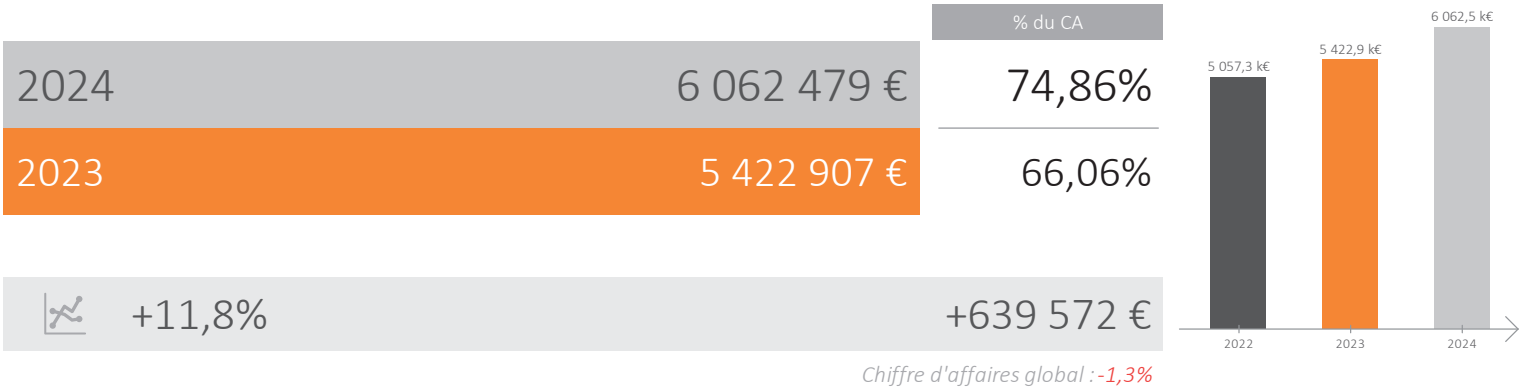




Charges externes (Détail)

|                              | 2024        | 2023        | Évolution  |        |
|------------------------------|-------------|-------------|------------|--------|
| Fournitures consommables     | 111 913 €   | 149 944 €   | -38 031 €  | -25,4% |
| Sous-traitance               | 69 069 €    | 55 740 €    | +13 329 €  | +23,9% |
| Locations, Charges locatives | 124 060 €   | 97 104 €    | +26 956 €  | +27,8% |
| Entretien, Réparations       | 393 391 €   | 412 809 €   | -19 418 €  | -4,7%  |
| Primes d'assurance           | 20 437 €    | 18 411 €    | +2 026 €   | +11%   |
| Personnel extérieur          | 26 807 €    | 14 988 €    | +11 819 €  | +78,9% |
| Intermédiaires et honoraires | 262 471 €   | 157 177 €   | +105 294 € | +67%   |
| Publicité                    | 62 172 €    | 60 046 €    | +2 126 €   | +3,5%  |
| Transports                   | 2 064 €     | 1 216 €     | +848 €     | +69,7% |
| Déplacements, Réception      | 164 028 €   | 134 095 €   | +29 933 €  | +22,3% |
| Frais postaux, Télécom.      | 77 066 €    | 73 471 €    | +3 595 €   | +4,9%  |
| Frais bancaires              | 5 459 €     | 3 246 €     | +2 213 €   | +68,2% |
| Autres services extérieurs   | 11 102 €    | 9 696 €     | +1 406 €   | +14,5% |
| TOTAL                        | 1 330 040 € | 1 187 943 € | +142 097 € | +12%   |

Charges de personnel



Total des heures travaillées :  
- Année 2024 : 139 226 H  
- Année 2023 : 132 096 H  
soit + 7 130 H + 5.4 %

Synthèse des charges de personnel

|                                                                         | 2024        | 2023        | Évolution  |        |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------|--------|
| Salaires bruts                                                          | 4 078 184 € | 3 604 781 € | +473 403 € | +13,1% |
| Charges sociales                                                        | 1 876 682 € | 1 571 534 € | +305 148 € | +19,4% |
| Taux de charges sociales                                                | 46,02%      | 43,6%       | +2,4       |        |
| Autres charges du personnel                                             | 107 612 €   | 246 589 €   | -138 977 € | -56,4% |
| Intérimaires                                                            | 26 807 €    | 14 988 €    | +11 819 €  | +78,9% |
| Primes de partage de la valeur                                          |             |             |            |        |
| * 129 617 € provisionnées au 31/12/2023 (payées en 2024 pour 123 035 €) |             |             |            |        |
| * 94 375 € provisionnées au 31/12/2022 (payées en 2023)                 |             |             |            |        |
| Une retraite supplémentaire ( taux 2% ) a été souscrite au 01/09/2023.  |             |             |            |        |

Soldes intermédiaires de gestion

|                                | 2024        | 2023        | Évolution  |        |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------|--------|
| Chiffre d'affaires             | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -110 775 € | -1,3%  |
| Ventes + Production réelle     | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -110 775 € | -1,3%  |
| Marge globale                  | 8 098 753 € | 8 209 528 € | -110 775 € | -1,3%  |
| Charges de fonctionnement      | 1 330 040 € | 1 187 943 € | +142 097 € | +12%   |
| Valeur ajoutée                 | 6 768 713 € | 7 021 585 € | -252 872 € | -3,6%  |
| Subvention de l'exploitation   | 2 500 €     | 0 €         | +2 500 €   |        |
| Impôts et taxes                | 276 798 €   | 244 391 €   | +32 407 €  | +13,3% |
| Charges de personnel           | 6 062 479 € | 5 422 907 € | +639 572 € | +11,8% |
| Excédent brut d'exploitation   | 431 937 €   | 1 354 286 € | -922 349 € | -68,1% |
| Transfert de charges           | 0 €         | 2 255 €     | -2 255 €   |        |
| Reprises sur provisions        | 104 689 €   | 0 €         | +104 689 € |        |
| Autres produits d'exploitation | 106 €       | 857 €       | -751 €     | -87,6% |
| Dotations aux amortissements   | 321 234 €   | 328 510 €   | -7 276 €   | -2,2%  |
| Dotations aux provisions       | 175 819 €   | 184 205 €   | -8 386 €   | -4,6%  |
| Autres charges d'exploitation  | 3 842 €     | 28 738 €    | -24 896 €  | -86,6% |
| Résultat d'exploitation        | 35 836 €    | 815 945 €   | -780 109 € | -95,6% |
| Résultat financier             | 60 833 €    | 33 276 €    | +27 557 €  | +82,8% |
| Résultat courant               | 96 670 €    | 849 221 €   | -752 551 € | -88,6% |
| Résultat exceptionnel          | 2 112 €     | 73 €        | +2 039 €   |        |
| Participation                  | 0 €         | 133 583 €   | -133 583 € |        |
| Impôt société                  | -3 900 €    | 215 306 €   | -219 206 € |        |
| Résultat de l'exercice         | 102 681 €   | 500 405 €   | -397 724 € | -79,5% |
| Capacité d'autofinancement     | 495 045 €   | 1 013 121 € | -518 076 € | -51,1% |

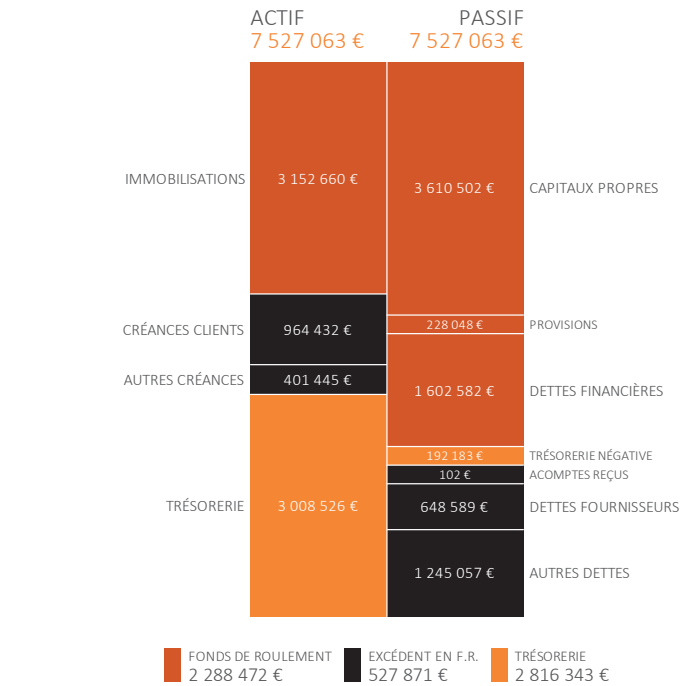
Soldes intermédiaires de gestion

|                                | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires             | 6 564 608 € | 6 769 750 € | 7 353 579 € | 8 209 528 € | 8 098 753 € |
| Ventes + Production réelle     | 6 564 608 € | 6 769 750 € | 7 353 579 € | 8 209 528 € | 8 098 753 € |
| Marge globale                  | 6 564 608 € | 6 769 750 € | 7 353 579 € | 8 209 528 € | 8 098 753 € |
| Charges de fonctionnement      | 777 744 €   | 936 995 €   | 965 018 €   | 1 187 943 € | 1 330 040 € |
| Valeur ajoutée                 | 5 786 864 € | 5 832 755 € | 6 388 562 € | 7 021 585 € | 6 768 713 € |
| Subvention de l'exploitation   | 0 €         | 0 €         | 0 €         | 0 €         | 2 500 €     |
| Impôts et taxes                | 272 952 €   | 265 644 €   | 286 775 €   | 244 391 €   | 276 798 €   |
| Charges de personnel           | 4 769 523 € | 5 155 155 € | 5 057 266 € | 5 422 907 € | 6 062 479 € |
| Excédent brut d'exploitation   | 744 389 €   | 411 956 €   | 1 044 521 € | 1 354 286 € | 431 937 €   |
| Transfert de charges           | 15 448 €    | 11 650 €    | 7 841 €     | 2 255 €     | 0 €         |
| Reprises sur provisions        | 0 €         | 45 670 €    | 76 775 €    | 0 €         | 104 689 €   |
| Autres produits d'exploitation | 459 €       | 129 €       | 194 €       | 857 €       | 106 €       |
| Dotations aux amortissements   | 432 785 €   | 400 493 €   | 369 983 €   | 328 510 €   | 321 234 €   |
| Dotations aux provisions       | 94 506 €    | 81 825 €    | 135 478 €   | 184 205 €   | 175 819 €   |
| Autres charges d'exploitation  | 29 751 €    | 3 285 €     | 34 173 €    | 28 738 €    | 3 842 €     |
| Résultat d'exploitation        | 203 254 €   | -16 197 €   | 589 697 €   | 815 945 €   | 35 836 €    |
| Résultat financier             | -35 355 €   | -40 372 €   | -29 828 €   | 33 276 €    | 60 833 €    |
| Résultat courant               | 167 900 €   | -56 569 €   | 559 869 €   | 849 221 €   | 96 670 €    |
| Résultat exceptionnel          | 2 783 €     | 743 €       | -193 079 €  | 73 €        | 2 112 €     |
| Participation                  | 0 €         | 0 €         | 41 567 €    | 133 583 €   | 0 €         |
| Impôt société                  | 44 567 €    | -27 486 €   | 93 341 €    | 215 306 €   | -3 900 €    |
| Résultat de l'exercice         | 126 116 €   | -28 339 €   | 231 881 €   | 500 405 €   | 102 681 €   |
| Capacité d'autofinancement     | 655 509 €   | 408 308 €   | 855 567 €   | 1 013 121 € | 495 045 €   |

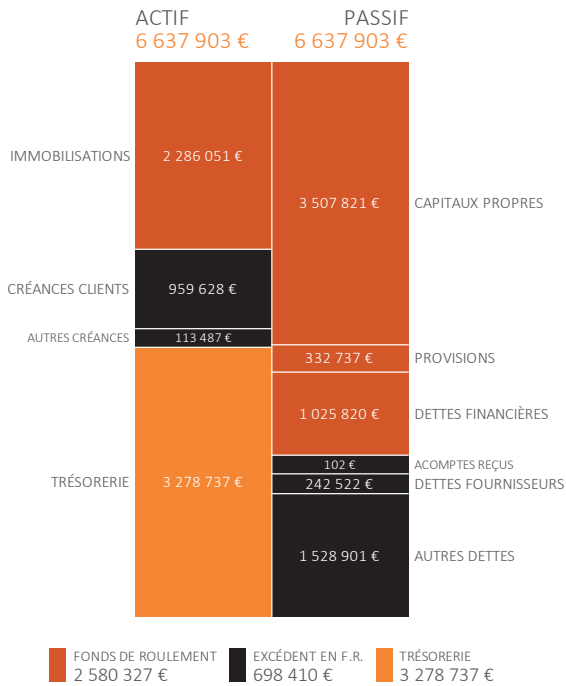
Votre Bilan

au 31/12/2024

Bilan au 31/12/2024



Bilan au 31/12/2023







# BUDGET 2025

Assemblée Générale

29 avril 2025

RESSOURCES

|                                                                                                                                                                                                                           | BUDGET<br>2025 | REALISE<br>2024 | B25/R24 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES                                                                                                                                                                                                        | 8 377 000      | 8 098 753       | +3,4%   |
| Le chiffre d'affaires 2025 est estimé à 8 377K€. (Dont cotisation annuelle 6 350 K€, visites embauches 938 K€ et autres facturations 1 089 K€).<br>Les tarifs 2025 ont évolué pour être conforme au tunnel de cotisation. |                |                 |         |
| AUTRES PRODUITS                                                                                                                                                                                                           | 220 000        | 373 907         | -41,2%  |
| Les autres produits 2025 sont constitués de produits financiers (75 K€) et de produits exceptionnels.                                                                                                                     |                |                 |         |

CHARGES

|                                                                                                                                                                                                                        | BUDGET<br>2025 | REALISE<br>2024 | B25/R24 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|---------|
| ACHATS ET CHARGES EXTERNES                                                                                                                                                                                             | 1 250 000      | 1 330 040       | -6,0%   |
| Les achats et charges externes 2025 devraient représenter 1 250 K€.                                                                                                                                                    |                |                 |         |
| IMPOTS ET TAXES                                                                                                                                                                                                        | 300 000        | 276 798         | +8,4%   |
| Les charges d'impôts et taxes sont constituées de la formation professionnelle et continue, de la contribution économique territoriale, de la taxe apprentissage, de la taxe effort construction, des impôts fonciers. |                |                 |         |

# BUDGET 2025



## CHARGES

|                                                                                                                                                                                                                          | BUDGET<br>2025   | REALISE<br>2024  | B25/R24       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| <b>MASSE SALARIALE</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>6 466 000</b> | <b>6 076 065</b> | <b>+6,4%</b>  |
| La masse salariale devrait représenter 6 466 K€.<br>Elle devrait être supérieure par rapport à 2024 du fait des prévisions d'embauches.                                                                                  |                  |                  |               |
| <b>AUTRES CHARGES</b>                                                                                                                                                                                                    | <b>572 000</b>   | <b>687 076</b>   | <b>-16,7%</b> |
| Les autres charges devraient s'élever à 572 K€. Cela comprend notamment les dotations aux amortissements (366 K€), les charges sur créances clients (130 K€), les intérêts sur emprunts (54 K€), l'impôt société (2 K€). |                  |                  |               |

# BUDGET 2025



|                            | BUDGET<br>2025   | REALISE<br>2024  | B25/R24      |
|----------------------------|------------------|------------------|--------------|
| <b>RESSOURCES</b>          | <b>8 597 000</b> | <b>8 472 660</b> | <b>+1,5%</b> |
| Chiffre d'affaires         | 8 377 000        | 8 098 753        | +3,4%        |
| Autres produits            | 220 000          | 373 907          | -41,2%       |
| <b>CHARGES</b>             | <b>8 588 000</b> | <b>8 369 979</b> | <b>+2,6%</b> |
| Achats et charges externes | 1 250 000        | 1 330 040        | -6,0%        |
| Impôts et taxes            | 300 000          | 276 798          | +8,4%        |
| Masse salariale            | 6 466 000        | 6 076 065        | +6,4%        |
| Autres charges             | 570 000          | 690 976          | -17,5%       |
| Impôt sur les sociétés     | 2 000            | -3 900           | -151,2%      |
| Participation              | 0                | 0                | -            |
| <b>RESULTAT</b>            | <b>9 000</b>     | <b>102 681</b>   |              |